



Construction illégale dans un lotissement

Par **Chris26290**, le **04/01/2018 à 20:53**

Bonjour, je souhaite savoir si, il est possible de dénoncer des constructions illégales, en gardant l'anonymat ? Le but protéger mes biens et ma famille de représailles physiques et verbales. Ces constructions me dérangent sur le plan moral, étant co-président du syndicat je me dois de faire respecter le règlement donc, pour éviter d'être sous les projecteurs, je vais démissionner (Les autres membres du bureau font partie des délinquants. Puis cela fait tache dans le décor surtout de chez moi...
Merci

Par **Visiteur**, le **04/01/2018 à 21:41**

Bjr,
Si vous expliquez de quoi il s'agit, nous pourrions vous répondre sur le plan juridique.
Les dénonciations anonymes ne sont pas souvent prises au sérieux !

Par **Chris26290**, le **04/01/2018 à 22:04**

Deux de mes voisins attenants à mon terrain ont construit sur une zone non constructible l'un une extension pour cuisine d'extérieur et l'autre a remplacé son cabanon de bois qui ne dépassait pas le mur de séparation et qui se fondait dans le décor, par un garage de 4m de haut qui vu de chez moi ressemble à une tour. J'ai plus l'impression que les lois protègent les tricheurs. On devrait pouvoir exiger d'une mairie qu'elle contrôle les constructions de ces concitoyens de temps en temps sans avoir à le demander, pour éviter que les récalcitrants de ce croient tout permis. Devrais-je rencontrer mon Maire ? Ou le responsable de l'urbanisme.